

Bex, le 21 avril 2020

Communiqué Réseau « Enfants Chablais » Réouverture des crèches et de l'accueil familial de jour

Madame, Monsieur, Chers parents,

Suite à l'annonce du Conseil Fédéral du 16 avril 2020 d'un plan de retour progressif aux activités, l'Office d'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) a demandé aux réseaux d'accueil du Canton de Vaud de suivre les diverses étapes du plan, dont la première commence le 27 avril 2020. Dès cette date, les crèches et les accueillantes en milieu familial reprendront leur activité.

Les mesures sécuritaires ordonnées par le Canton nous contraignent à restreindre le nombre de places d'accueil dans nos structures. Dès lors, les critères de priorité suivants ont été émis :

- **Priorité 1** : Les enfants dont les parents sont actifs professionnellement dans la lutte contre la pandémie. (Domaine hospitalier, institutions sanitaires, personnel de sécurité, transports indispensables, approvisionnement alimentaire, pharmacie, personnel encadrant, personnel de l'Etat et des communes mobilisés).
- **Priorité 2** : Les enfants de parents qui doivent travailler sur le lieu de travail usuel et dont l'activité n'est pas ou plus soumise à une interdiction fédérale ou cantonale.
- **Priorité 3** : Dans la mesure des places disponibles, les parents en télétravail.

Si vous souhaitez reprendre l'accueil de votre enfant, nous vous invitons à contacter la structure ou l'accueillante qui accueille habituellement votre enfant.

Concernant les UAPE, nous maintenons la fermeture des structures jusqu'à la réouverture des écoles, soit, vraisemblablement, jusqu'au 10 mai 2020. Les écoles sont responsables de proposer un accueil aux parents d'enfants d'âge scolaire durant la période transitoire du 17 avril au 10 mai. Nous vous invitons donc à contacter les centres scolaires pour bénéficier d'un accueil pour votre enfant. Afin d'éviter un fractionnement des accueils des fratries, l'accueil familial peut répondre, dans la mesure du possible, aux demandes d'accueil parascolaire.

Nous vous informons également que le principe de gratuité des prestations émises par le Canton prendra fin le 26 avril en ce qui concerne l'accueil préscolaire et l'accueil en milieu familial. Conscients de cette période difficile de pandémie pour tout à chacun, le Comité et la direction de l'ARASAPE ont décidé d'accorder la gratuité jusqu'au 30 avril 2020. Pour rappel, seul un forfait de CHF 10.- comprenant dîner et goûters ou CHF 3.- comprenant les goûters uniquement sont facturés durant cette période. Dès le 1^{er} mai, la facturation sera effectuée selon les modalités usuelles (en fonction des revenus du ménage et selon le taux de fréquentation de votre/vos enfants) pour les parents bénéficiant des prestations d'accueil de jour.

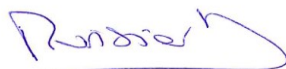
Ces décisions sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la pandémie et des directives émises par la Confédération et le Canton.

Nous pouvons vous assurer que le Réseau, les structures et les accueillantes mettent tout en œuvre pour permettre un accueil adapté à la situation respectant les normes d'hygiène requises.

Finalement, nous vous informons que dès le 27 avril, nos bureaux reprendront les permanences téléphoniques usuelles, soit les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00.

Nous restons à votre disposition pour tout complément et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Réseau « Enfants Chablais »
c/o ARASAPE



Malorie Murisier
Responsable du Réseau

ARASAPE
Association régionale de l'action
sociale Aigle-Pays-d'Enhaut



p.o. Chloë Harclay
François Galeano
Directeur